

pour les risques professionnels en cours de validité, pour les entreprises nouvellement créées (cf. Règlement de la consultation)

Marché réservé : NON

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : OUI

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique

20% Délai d'exécution

5% Développement durable

25% Prix des prestations

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 12/05/25 à 12h00 heure locale de l'acheteur au plus tard, (soit le 12/05/25 à 18h00 heure de Paris au plus tard.)

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 12/05/25 à 12h30

Lieu : Siège de la CARL

Renseignements complémentaires :

La date de démarrage de la durée du marché est une date indicative. Conformément au Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), La durée du contrat est de 48 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage. L'acte d'engagement fixe les délais d'exécution du contrat. L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT

Direction de l'Achat Public

93 Boulevard Général de Gaulle

BP 63 - 97190 Le Gosier

Tél : 05 90 48 47 47

mèl : dcpa@rivieradulevant.fr

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA GUADELOUPE, Quartier d'Orléans, Route du Stade Félix Eboué, 97109 Basse-Terre,

Tél : 05 90 81 45 38

Fax : 05 90 81 96 70,

mèl : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Envoi à la publication le : 07/04/25

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 07/04/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<https://www.marches-publics.info>

NS 704/06



RÉGION

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

RÉGION GUADELOUPE

M. Président du Conseil Régional - Le Président

Av. Paul Lacavé

97100 Basse-Terre

Tél : 05 90 80 40 40

mèl : daja@regionguadeloupe.fr

web : <https://www.regionguadeloupe.fr>

SIRET 23971001500029

Groupement de commandes : Non
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public

Objet : réalisation de diverses prestations d'études et d'accompagnement relatives à la mise en œuvre du régime d'octroi de mer par le Conseil régional de la Guadeloupe

Référence acheteur : 2024PA0140

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Ile de Guadeloupe

97100

Durée : 24 mois.

Description : ces prestations consistent en l'élaboration :

- des rapports annuels relatifs à la mise en œuvre du régime de l'octroi de mer et de l'octroi de mer régional dans la région Guadeloupe pour les années 2023 à 2025 conformément à l'article 31 alinéa 2 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 modifiée par la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 relative à l'octroi de mer et à l'article 13 du décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 ;
- d'un rapport d'évaluation contenant, pour la Guadeloupe, les informations prévues à l'annexe II de la décision (UE) 2021/991 du 7 juin 2021 relative au régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises modifiant la décision n°940/2014/UE et à l'article 51 de la loi de 2004 relative à l'octroi de mer précitée.

Classification CPV :
Principale : 75200000 - Prestations de services pour la collectivité
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Valeur estimée hors TVA : 215 000,00

euros

Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats :

Non

La consultation comporte des tranches :

Non

Possibilité d'attribution sans négociation :

Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

DAJAA

Tél : 05 90 80 40 40

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 28/04/25 à 12h00 heure locale de l'acheteur au plus tard, (soit le 28/04/25 à 18h00 heure de Paris au plus tard.)

Renseignements complémentaires :

Il s'agit d'un marché non alloti car sa nature ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Il est prévu pour une durée de 24 mois

Envoi à la publication le : 09/04/25

Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur

<https://www.eguadeloupe.com>

NS 704/07



COMMUNE DE SAINTE-ROSE

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

1 Nom et adresse de la Collectivité qui passe le marché

Commune de Sainte-Rose

Représentée par M le Maire

Hôtel de Ville - Avenue Ste-Rose de Lima

97115 SAINTE-ROSE

Tél: 0590 28 08 08

2 Objet du marché

Marche de mandat public concernant la réalisation du village de la famille confiée par la ville de Sainte-Rose à une entreprise publique locale.

Convention de mandat public de réalisation du village de la famille quartier de la Ramée sur la ville de Sainte-Rose

3 Lieu d'exécution : territoire commu-

nal de SAINTE-ROSE GPE

4 L'avis concerne un marché public

5 Prestation divisée en lots : sans objet

6 Durée du marché : cf. art 3.4 CCTP

7 Critères de jugement des offres : Cf.

article 14 RC

8 Procédure

Marché à Procédure Adaptée en application des articles L 2123-1 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et R 2123-1 Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 introduisant le Code de la Commande Publique

9 Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 20 mai 2025 avant 12h précises (heure locale)

DCE disponible sur la plateforme:

www.marches-securises.fr

10 Délai minimum de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

11 Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Basse-Terre

Adresse : Basse-Terre

Code postal : 97100

12 Adresses auprès desquelles des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Cf. Article 16 du CCAP valant RC

13 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus et envoyés

M Adrien BARON, Maire de la Commune de Sainte-Rose

Adresse internet du profil acheteur:

www.marchessecurises.fr

14 Publications

Date d'envoi de l'avis, le 09 avril 2025

M. le Maire, Adrien BARON

NS 704/08

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION I.PATES
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

EN LIQUIDATION

AU CAPITAL DE 5000 EUROS

SIÈGE SOCIAL :

5, RUE DE LA REPUBLIQUE

97118 SAINT-FRANÇOIS

SIÈGE DE LIQUIDATION :

05, RUE DE LA REPUBLIQUE

97118 SAINT-FRANÇOIS

RCS POINTE A PITRE 918 357 989

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 Février 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe Pierre Francis MANIERI, né le

01/08/1966 à NANTES, de nationalité française, demeurant 13, Lotissement Chant d'Augusta, 97118 SAINT FRANCOIS, en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 05, rue de la République - 97118 SAINT FRANCOIS, c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. L'article 4 des statuts relatifs à la durée de la Société a été modifié en conséquence. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe de POINTE A PITRE (97110) en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur
NS 704/09

LEADER MEUBLES MG
SAS AU CAPITAL DE 1000 €

SIÈGE SOCIAL :

20 RUE FELIX SELBONNE

97112 GRAND-BOURG

RCS POINTE À PITRE 909136897

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé Unique du 01/01/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 4 Rue de la Liberté 97112 GRAND-BOURG à compter du 01/01/2024.

Modification au RCS de POINTE À PITRE.

Pour avis

NS 704/10

HERACLES HOLDING
SASU AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 373 IMPASSE LOÏC
NESTY 97170 PETIT-BOURG
R.C.S P/A/P : 818 773 400

AVIS DE PUBLICITÉ

Par décision du président du 01/03/2025, il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse sise 210, rue de Vaugirard 75015 PARIS à compter du 01/03/2025. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de POINTE A PITRE et de PARIS

Pour avis

NS 704/11

OC BOIS

SASU AU CAPITAL DE 20 024 EUROS

SIÈGE SOCIAL : CHEMIN DE BAS

CANAL PIERRETTE

97129 LAMENTIN

AVIS DE CONSTITUTION

SASSP du 14/03/2025, il a été constitué une SASU. **Objet** : la société a pour objet, en France, dans les DROM TOM, à l'étranger : auprès des particuliers, des entreprises, travaux de menuiserie bois et pvc; Le montage de menuiseries intérieures en bois ou en matières plastiques, la réalisation de placards, etc; Fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie; fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement. Plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, civiles, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. Durée : 99 ans - Président : M. CALLEBAUT Olivier Marc - imm au RCS de PAP

Pour avis

NS 704/12

LA GALETTE IMMOBILIER
SARL AU CAPITAL DE 1000 €
SIÈGE SOCIAL : RUE DU DOCTEUR
MARCEL ETZOL
97112 GRAND BOURG
RCS POINTE-A-PITRE 895 129 864

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 07/04/2025 a décidé le transfert du siège social à compter du 07/04/2025 et de modifier l'article Article 4 des statuts comme suit :

Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au Rue du Docteur Marcel Etzol, 97112 GRAND BOURG.

Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 12 Chemin de Fond Barbotteau, Résidence Les Oliviers, 97170 PETIT BOURG.

L'inscription modificative sera portée au RCS POINTE-A-PITRE tenue par le greffe du tribunal.